



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**

**portant nomination des membres de la conférence régionale du sport de Bretagne**

Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

**Vu** la loi n°2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence Nationale du Sport,

**Vu** le code du sport, notamment les articles R411-12 à R411-16,

**Vu** le code du sport, notamment l'article L121-14, instituant les Conférences régionales du Sport,

**Vu** le code du sport, notamment l'article L112-40 prévoyant la composition de la Conférence Régionale du Sport en 4 collèges,

**Vu** le décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020 relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport,

**Vu** le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

**Vu** l'arrêté du recteur de la région académique de Bretagne du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Emmanuel ETHIS, recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes ;

**Vu** le protocole du 21 décembre 2020 entre le préfet de la région Bretagne et le recteur de la région académique Bretagne, relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre, dans la région Bretagne, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

**Vu** les demandes de l'Association nationale des ligues de sport professionnel (ANLSP) et de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) du 27 avril 2021 ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du Morbihan du 16 juillet 2021 désignant les représentants à la conférence régionale du sport de Bretagne ;

**Vu** la délibération du Conseil régional de Bretagne du 21 juillet 2021 désignant ses représentants à la conférence régionale du sport de Bretagne ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine du 22 juillet 2021 désignant ses représentants à la conférence régionale du sport de Bretagne ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du Finistère du 26 juillet 2021 désignant ses représentants à la conférence régionale du sport de Bretagne ;

**Sur proposition** de M. le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne ;

## Arrête

### Article 1 :

La conférence régionale du sport de Bretagne est composée comme suit :

#### 1. Collège des représentants de l'État :

- a) Le préfet de la région Bretagne ou son représentant ;
- b) Le recteur de région académique ou son représentant ;
- c) Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne ou son représentant ;
- d) Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- e) La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ;
- f) La présidente de l'Université de Bretagne Sud ou son représentant ;

#### 2. Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

##### a) Représentants du Conseil régional de Bretagne (5 sièges) ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PIERRE POULIQUEN	KAOURINTINE HULAUD
GABY CADIOU	EMILIE KUCHEL
ARNAUD TOUDIC	GLADYS GRELAUD
ISABELLE LE CALLENNEC	MAXIME GALLIER
LOIC LE HIR	NIL CAOUISSIN

##### b) Représentants désignés par chaque département de la région (4 sièges) ;

NOM DE LA COLLECTIVITE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil Départemental des Côtes d'Armor	Vacant	Vacant
Conseil Départemental du Finistère	EMMANUELLE TOURNIER	MARIE-CHRISTINE LAINEZ
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	ROGER MORAZIN	SCHIREL LEMONNE
Conseil Départemental du Morbihan	MARIE-JOSE LE BRETON	MARIE-HELENE HERRY

##### c) Représentants des communes désignés par l'Association des maires de France, dont un en accord avec l'Association nationale des élus en charge du sport (4 sièges) ;

NOM DE LA COLLECTIVITE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communes du département d'Ille-et-Vilaine	JEROME BEGASSE	FLORENCE POULAIN

Communes du département du Finistère	DOMINIQUE CAP	BERNARD NICOLAS
Communes du département du Morbihan	MICHEL MARTIN	DAVID GUILLOUX
Communes du département des Côtes d'Armor	THIERRY STIEFVATER	GWENAELE LAIR

**d) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de sport, désignés par l'Association des maires de France (4 sièges) ;**

NOM DE LA COLLECTIVITE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor	YOHANN HERVO	JEREMY DAUPHIN
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Finistère	CHRISTELLE QUERE	<i>non désigné</i>
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'Ille-et-Vilaine	NICOLAS BELLOIR	MICHEL VANNIER
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Morbihan	NOELLE CHENOT	ALBERT LE BRIS

**e) Représentant désigné par chaque métropole compétente en matière de sport de la région (1 siège) ;**

NOM DE LA COLLECTIVITE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Métropole de Brest	PATRICK APPERE	STEPHANE ROUDAUT

**3. Collège des représentants du mouvement sportif :**

**a) Représentants désignés par le comité régional olympique et sportif français (2 sièges) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne	YANNICK MORIN	JACQUELINE PALIN
Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne	YVON CLEGUER	<i>non désigné</i>

**b) Représentant désigné par le comité paralympique et sportif français (1 siège) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Comité Paralympique Sportif Français	COLIN PRIGENT	NICOLAS BRUNET

**c) Représentants de fédérations sportives agréés au sens de l'article L. 131-8 (2 sièges), d'une fédération sportive agréée affinitaire ou multisport (1 siège), d'une fédération constituée pour organiser la pratique d'une seule discipline sportive ou de disciplines connexes non olympiques (1 siège) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fédérations sportives olympiques	ANNICK DURNY	SYLVIE LE VIGOUROUX
Fédérations sportives olympiques délégataires pour la discipline paralympique homologue	VIVIANE LE THOMAS	BRUNO LE BRETON
Fédérations sportives affinitaires ou multi-sports affiliées au CPSF	JACQUELINE MOREL	MARIE-ELISABETH MAUPILET
Fédérations non olympiques	MARIE COADIC	THIERRY DE CONTET

**d) Sportif de haut niveau désigné par la commission des athlètes de haut niveau du comité national olympique et sportif français (1 siège) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Comité National Olympique et Sportif Français	KATELL ALECON	<i>non désigné</i>

**e) Représentant désigné par l'association nationale des ligues de sport professionnel (1 siège) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel	JEROME PINEAU	<i>non désigné</i>

**4. Collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique :**

**a) Représentant désigné par le Mouvement des entreprises de France (1 siège) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Mouvement des Entreprises de France	ALBAN RAGANI	STEPHANE BIDAMANT

**b) Représentant désigné par la Confédération des petites et moyennes entreprises (1 siège) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	MICKAEL OFFRET	IREK BECKER

**c) Représentant désigné par l'Union des entreprises de proximité (1 siège) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Union des Entreprises de Proximité	CHRISTIANE STORCK	MARINA BARBIER

**d) Représentant désigné par l'Union sport et cycle (1 siège) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Union Sport et Cycle	THIERRY VERNEUIL	ALAIN L'HELGUEN

**e) Représentant désigné par le Conseil social du mouvement sportif (1 siège) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Conseil Social Mouvement Sportif	JEAN KERHOAS	PHILIPPE RODET

**f) Représentant désigné par la Chambre de commerce et d'industrie de la région (1 siège) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne	PHILIPPE MARTINEAU	<i>non désigné</i>

**g) Usagers de sport désignés par le préfet de région sur proposition des associations d'usagers du sport dont un sur proposition des associations d'usagers des établissements commerciaux dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives (2 sièges) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Association d'usagers du sport	<i>non désigné</i>	<i>non désigné</i>
Association d'usagers du sport d'établissements commerciaux	<i>non désigné</i>	<i>non désigné</i>

**h) Représentants désignés par le préfet de région sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives de la branche sectorielle du sport (3 sièges) ;**

NOM DE L'ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fédération Nationale des Associations et Syndicats de Sportifs	FRANCK LECLERC	<i>non désigné</i>
Fédération de l'Education de la Recherche et de la Culture de la Confédération Générale du Travail	PIERRE MOUROT	CLAIRE LEGER
Confédération Française Démocratique du Travail	JONATHAN HONORE	<i>non désigné</i>

**i) Représentant d'un organisme exerçant des missions d'expertise et de performance sportive désignés conjointement par le préfet de région et la région (1 siège) ;**

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Campus Sport Bretagne	CECILE MARTIN-BOUTELIER	VINCENT BOUDIER

**Article 2 :**

Les membres de la conférence régionale du sport autres que ceux mentionnés de a) à e) du collège des représentants de l'État sont nommés pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral du 26 mars 2021 portant nomination des membres de la conférence régionale du sport de Bretagne est abrogé.

**Article 4 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 30 AOUT 2021

Le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine



Emmanuel BERTHIER